

PA4 - PRINCIPE DE RÉPARTITION DES MATÉRIAUX AU SOL

Traitement des voies et des espaces publics et collectifs

- Matériaux utilisés (cf. ci-après «PA4- RÉPARTITION DES MATÉRIAUX AU SOL»)

- Chaussée

L'enrobé noir est conservé sur la route départementale, le stationnement du camping et la zone de dépose des cars. L'enrobé noir prend fin, face au restaurant, au niveau du plateau : effet de porte et surface à dominante piétonne ensuite.

L'amorce du Chemin du Liorh est prévu en enrobé grenailé pour différencier l'usage de ces voies (la largeur est également reprise pour la rendre plus confidentielle).

- Cheminement piéton principaux

La voie d'accès existante à la Chapelle est traitée en lieu et place, en béton micro-désactivé à granulats clairs. Ce revêtement marque les continuités piétonnes principales projetées. Les cycles sont également autorisés sur l'ancienne emprise de la Route de la Chapelle, à partir du restaurant, jusqu'à la Chapelle.

- Cheminement piéton secondaire

Il sera réalisé en stabilisé renforcé. Seul les cheminement de haut de plage seront réalisés en sablé pour un aspect naturel (transition avec le sable existant) tout en conservant une accessibilité optimale.

- Accès plage

Les quelques accès plage sur la frange Est seront confortés par un platelage déroulé. A l'Ouest, le chemin en béton, les escaliers sur le perré et les mains courantes seront maintenus en l'état.

- Parking frange Est

Les circulations (voie de desserte du parking) seront réalisées en enrobé grenailé. L'intérêt ici est de diminuer le caractère routier de cet espace avec un revêtement mieux intégré à son contexte. De même, une partie des places de stationnement (les places les plus sollicitées) seront réalisées en enrobé grenailé (y compris les places PMR). La seconde partie du parking (les places les moins sollicitées) seront réalisées en mélange terre-pierre engazonné (variante en pavé à joints végétalisés).

Ce matériaux permettra de différencier le stationnement haute et basse saison et de limiter son impact. L'aspect sera moins routier et inscrit dans son environnement naturel.

Stationnement toutes saisons :

Le projet comprend 68 places VL + 2 PMR + 2 motos sur le revêtement en enrobé grenailé.

Stationnement complémentaire (haute saison) :

Le projet comprend 63 places VL + 1 PMR + 4 motos sur le revêtement en terre-pierre engazonné.

> Au total : 134 VL (dont 3 PMR) + 6 motos

- Stationnements au Nord

Les stationnement longitudinaux réservés aux riverains, en amont du site, seront réalisés en pavés à joints végétalisés. On retrouve cette technique à proximité dans le bourg de Penvins. Les autres stationnements au Nord et sur le Chemin des Marais seront aménagés en mélange terre-pierre.

- Cheminement d'accès au belvédère de la Pointe

Le cheminement en retrait du haut de plage sera conservé en l'état et un platelage bois à son extrémité sera mis en place afin d'assurer une accessibilité optimale aux usagers. Des éléments de guidage et de protection, type mise-en-défens seront installés afin de guider les usagers vers le belvédère de la pointe.

- Aire de jeux

Le sol de l'aire de jeux, face au restaurant, sera en sable. ce revêtement simple et intégré ainsi que le mobilier de jeu respecteront les normes en vigueur. Aucune clôture n'est envisagée afin de conserver la transparence de l'équipement. La circulation automobile étant en retrait.

- Quai bus

A proximité du parking du camping, la zone de dépose de cars sera marquée par un platelage bois surélevé, afin de faciliter l'accès aux PMR.

- Terrain de pétanque

Revêtement en sablé beige.

• Éclairage public

Le projet d'éclairage prend en compte la continuité sombre dans laquelle se situe la Pointe de Penvins.

5 candélabres fonctionnels sont conservés.

2 candélabres seront supprimés pour protéger la pointe de la pollution lumineuse.

5 points lumineux de balisage seront mis en place, entre l'entrée du camping et le centre nautique.

Un balisage passif piéton (sans source lumineuse), rétro réfléchissant sera installé sur les mise-en-défens afin de permettre aux cycles équipés de lampe de se guider. Le revêtement clair permettra de guider le piéton dont l'oeil s'habitue à la pénombre progressivement.

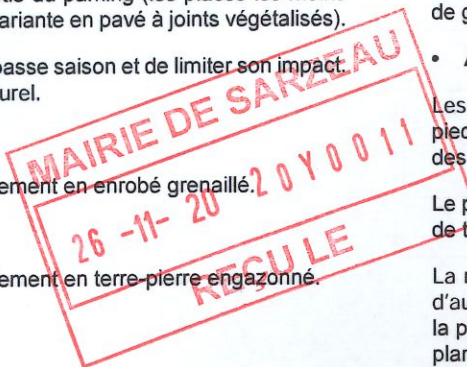
• Aménagement végétal

Les espèces invasives seront supprimées, plus particulièrement dans le périmètre de projet : les pieds de Baccharis et de Datura et leurs racines vont être soigneusement retirés avant le démarrage des travaux pour éviter toute contamination du sol.

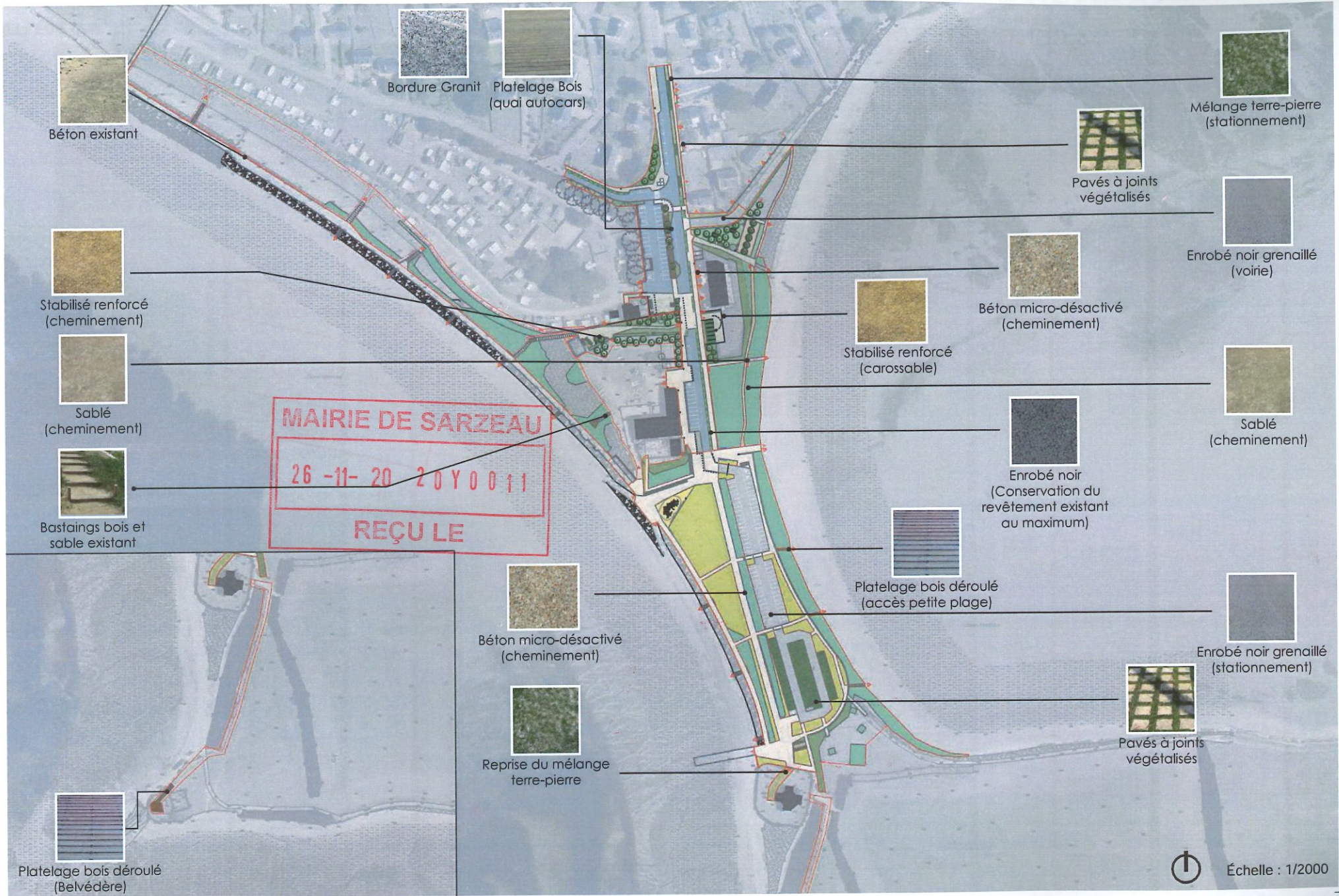
Le parti végétal consiste à réaliser d'importants travaux de restauration dunaire et de végétalisation de type spontanée.

La revégétalisation d'une partie du tombolo permettra de retrouver les vues sur la mer de part et d'autre de la Route de la Chapelle. Parallèlement, l'aspect dunaire permettra de mettre en scène la promenade et le paysage (lien avec la frange ouest et la pointe). Les arbres et massifs arbustifs plantés seront de nature dunaire et de type littoral afin de préserver l'identité paysagère du site (et pour certaines espèces en anticipant le réchauffement climatique).

Les essences retenues pour la palette végétale sont des essences adaptées aux conditions en place (cf. PA2- PALETTE VÉGÉTALE).



PA4 - PRINCIPE DE RÉPARTITION DES MATÉRIAUX AU SOL : PROJET



VOIES CIRCULÉES & CONTINUITÉS DOUCES

CHAUSSÉE



Enrobé grenailé

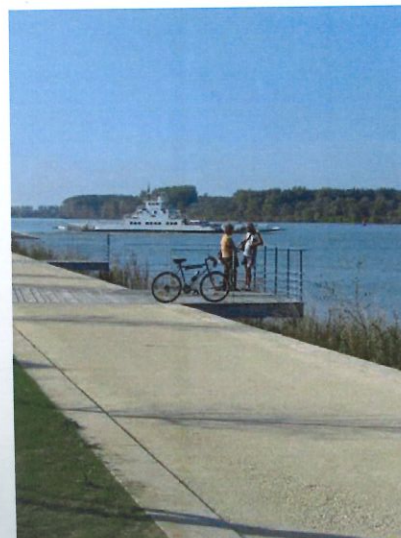
CHEMINEMENTS PRINCIPAUX



Béton micro-désactivé

Mairie de Sarzeau
26-11-20 20Y0011
REÇU LE

CHEMINEMENT SECONDAIRES



Stabilisé renforcé ocre



Sablé beige / selon localisation



Béton érodé à granulats clairs / VARIANTE



Enrobé beige / VARIANTE

PA4 - RÉFÉRENCES DE REVÊTEMENT SOLS

BELVÉDÈRE



Belvédère sur la Pointe Saint-Gildas, Préfailles



Belvédère sur le sentier des Lauzes, Saint-Mélany

PLATELAGE DÉROULÉ



Platelage sur un accès plage de La Pointe de Penbron, La Turballe

Mairie de Sarzeau
26 -11- 20 20Y0011

DALLAGE GRANIT À JOINTS VÉGÉTALISÉS



Accès camping sud : principe de dallage en granit et joints végétalisés en opus incertum

X

PA4 - RÉFÉRENCES DE STATIONNEMENTS EN REVÊTEMENT VÉGÉTALISÉ

STATIONNEMENT ENHERBÉ



Stationnement mélange terre pierre sur les accotements du Chemin des Marais.
Source : arrière plage de la Fontaine aux Bretons à Pornic.



Mairie de Sarzeau
26-11-20 20Y0011
REÇU LE



Pavés à joint végétalisés sur les accès riverains le long de la RD198 et sur l'extrémité du stationnement de la pointe.
Source : Arrière plage du Peu Ragot à la Couarde-sur-Mer.

Plantation d'une végétation de type balnéaire et dunaire - créer les conditions pour une revégétalisation naturelle

PA4 - PALETTE VÉGÉTALE



ARBRES :

- Pinus pinaster - Pin maritime
- Quercus ilex - Chêne vert
- Tamarix gallica - Tamaris



ARBUSTES :

- Arbutus unedo - Arbousier
- Pittosporum tobira nana - Pittosporum tobira nain
- Rosa spinosissima - Rose pimprenelle
- Salix repens var. argentea - Saule rampant



GRAMINÉES ET VIVACES :

- Ammophila arenaria - L'oyat
- Leymus arenarius - L'Elyme des sables
- Armeria maritima - Armerie maritime



ESPÈCES PROTÉGÉES À FAVORISER PAR LES AMÉNAGEMENTS :

- Eryngium maritimum - Panicaud maritime
- Linaria arenaria - Linaire des sables
- Panicratium maritimum - Lis de mer
- Polygonum maritimum - Renouée maritime